

ÉTUDE DE CIRCULATION ET PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'AVENUE GÉNÉRAL DE GAULLE (RD55/RD55C)

COMMUNE DE VELAUX (13)

SYNTHÈSE DE LA RÉUNION DU 29/11/2023



Accueil des participants

I. Contexte, objet de la mission par Monsieur GUERIN, maire de Velaux

II. Démarche méthodologique

Phase 1 : État des lieux et diagnostic

Phase 2 : Scénarios d'aménagement

III. Travail en atelier

Travail

Synthèse

Échanges

Suite à la présentation du diagnostic (phase 1) et des 3 variantes d'aménagement (phase 2), les personnes présentes se sont réparties sur 4 tables différentes.

Chaque table a ensuite travaillé durant 15/20 minutes sur chacune des 3 variantes.

1. Prise de connaissance du plan et des propositions d'aménagement



5 minutes

2. Inscription sur une feuille/Post-it de couleur

1. Des atouts et des points positifs de la proposition d'aménagement par zone/carrefour

2. Points d'attention/vigilance par zone/carrefour

3. Idées complémentaires par zone/carrefour



15 minutes par variante soit 45 minutes environ

3. Présentation/Synthèse par variante des remarques de chacune des 4 tables.



15 minutes

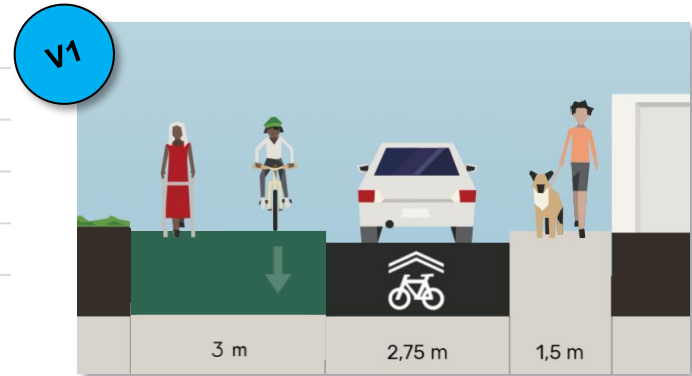
PHOTOS PRISES DURANT LA CONCERTATION



RAPPEL DE LA "PHILOSOPHIE" DES TROIS VARIANTES PROPOSÉES

Variante 1 :

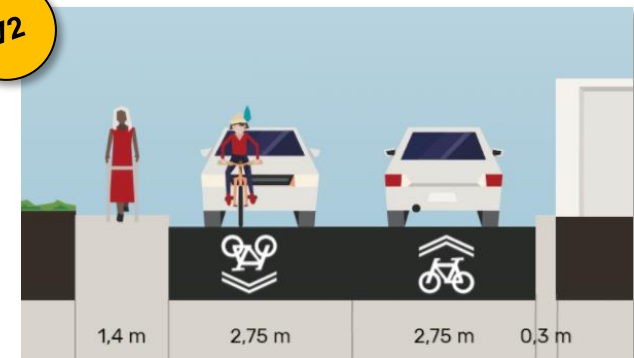
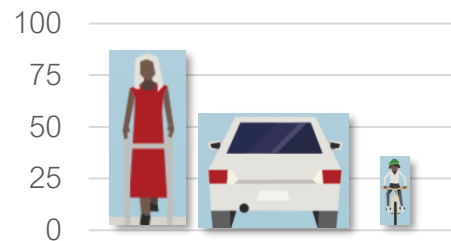
- Trottoirs continus et confortables
- Piste cyclable ou Voie Verte Nord-Sud
- Sens unique intégral



V1

Variante 2 :

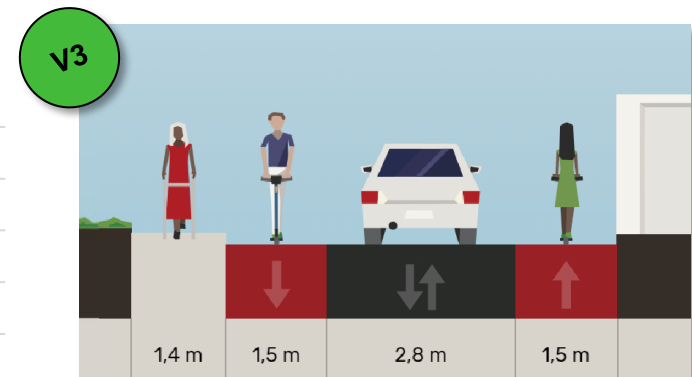
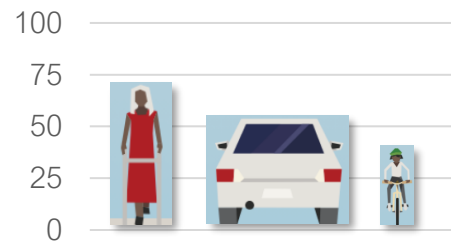
- Trottoirs continus
- Voie partagée
- Multi-plateaux traversants
- Double sens VL



V2

Variante 3 :

- Trottoirs ou surlargeurs
- CVCB - Chaussidou
- Double sens VL



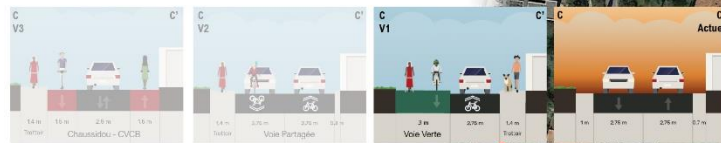
V3

VARIANTE 1

V1

Requalification de l'avenue Général de Gaulle Velaux

Variante 1



Zone 1



- Chaussée
- Trottoir
- Piste cyclable ou Voie Verte
- Plateau traversant
- Espace vert



Zone 3

Zone 2

Table 1 :

- L'aménagement d'un mini giratoire est très apprécié.
- La mise à sens unique, depuis le giratoire du Nord (Avenue de la République/Jean Moulin/Jules Andraud) jusqu'à la rue des Gentianes, contraint trop fortement les itinéraires véhicules
 - Report de trafic sur la rue des Gentianes et la Route de Rognac pour le flux Nord → Sud,
 - Report de trafic sur le lotissement Le Moulin pour le flux Sud → Nord,
 - (mais réduction du volume de véhicules sur l'avenue du Général de Gaulle).
- Carrefour dangereux entre l'avenue Jules Andraud et le Lotissement, le Moulin.
- Ajout de plateau traversant au droit du chemin des Espradeaux.

Synthèse

- Scénario peu attractif, car trop contraignant pour les voitures.

Table 2 :

- De très nombreux points positifs en termes d'aménagement :
 - mini giratoire est très apprécié,
 - Place donnée aux piétons et aux cyclistes,
 - Création de plateaux traversants (surélevés),
 - Limitation des vitesses,
 - Création d'un itinéraire continu piéton depuis le giratoire vers le cimetière,
 - Simplification du carrefour avec le Chemin d'Aix.
- Souhait d'ajout d'un plateau traversant au droit du chemin des Espradeaux,
- Nécessité de travailler sur le virage entre la rue des Gentianes et la route de Rognac.

Synthèse

- Scénario le plus attractif.

Table 3 :

- Grand intérêt de réaliser des plateaux traversants, car ils sont réalisés à la même hauteur que les trottoirs (pas de différence de niveaux, très intéressants pour les PMR).
- Problème lié aux avaloirs bouchés qui empêchent l'écoulement de l'eau sur l'avenue du Général de Gaulle entre la rue des Gentianes et le giratoire, côté droit (vers le centre-ville),
- Les véhicules franchissent le giratoire actuel ce qui peut représenter un danger,
- À l'heure des sorties des écoles, de nombreux stationnements automobiles sur le lotissement Le Moulin. Cohabitation parfois un peu difficile entre les nombreux piétons, les vélos et les trottinettes. Nécessité d'agir sur les vitesses, car trop de véhicules circulent vite malgré l'affluence.
- Prévoir en complément des plateaux traversant autour du giratoire existant afin de sécuriser les traversées.

Synthèse

- Variante ne permettant pas de modérer suffisamment les vitesses des automobiles.

Table 4 :

- Mini Giratoire d'entrée de ville et plateau traversant,
- "Vraie" voie aménagée pour les cyclistes,
- "Vrai" aménagement pour les piétons,
- Sécurisation du carrefour de la route de Rognac.
- La mise en sens unique crée des nuisances pour les habitants de la rue des Gentianes, de la Route de Rognac ainsi que ceux du lotissement Le Moulin.
- Souhait de détournement du flux de personnes traversant Velaux sans être "riverain" (mais possible disparition d'une partie du flux due à la complexification des itinéraires (plateaux traversants, mise à sens unique).

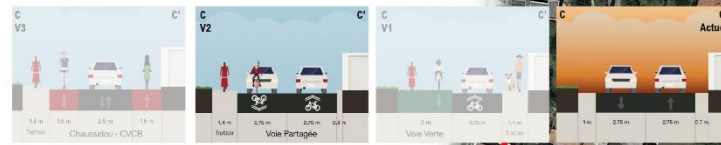
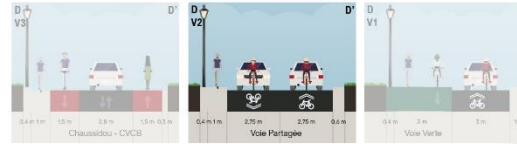
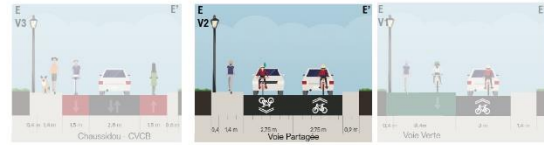
Synthèse

- Seul scénario qui protège efficacement les cyclistes et les piétons.

VARIANTE 2

Requalification de l'avenue Général de Gaulle Velaux

Variante 2



Zone 1



Zone 3

Zone 2

- Chaussée
- Trottoir
- Piste cyclable ou Voie Verte
- Plateau traversant
- Espace vert

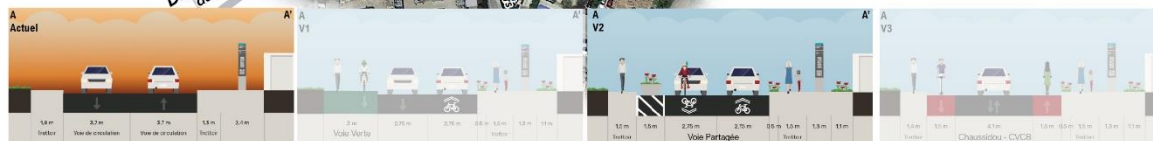


Table 1 :

- Système d'alternat entre la rue des Gentianes et le giratoire très positif.
- Plateaux traversants au droit de la route de Rognac et du lotissement le Garsal très positif

- Uniformisation du trottoir côté Est, entre la rue des Gentianes et le giratoire à 0,3/0,4 m afin d'offrir un maximum d'espace côté Ouest.
- Pas/pas d'aménagement dédié pour les cyclistes → Manque de sécurité
- Trottoir plus large d'un côté que de l'autre

- Amélioration du système d'éclairage avec un système LED
- Ajout d'un plateau traversant (surélevé) au droit du chemin des Espradeaux
- Création d'un mini giratoire au sud comme dans la variante 1

Synthèse

- Variante à renforcer au niveau de la sécurité grâce à l'ajout d'un plateau traversant, mais ne garantissant pas la sécurité des cyclistes

Table 2 :

- Ajout d'un plateau traversant (surélevé) au droit du chemin des Espradeaux

Synthèse

- Variante pas convaincante, ne garantissant pas la sécurité des cyclistes.

Table 3 :

- Création de la double écluse pertinente afin de limiter les vitesses
- Plateaux traversants très importants, car ils sont au même niveau que les trottoirs ce qui facilite/sécurise les déplacements des PMR.

Synthèse

- RAS

Table 4 :

- Multiples plateaux traversants
 - Entrée/sortie du chemin d'Aix
 - Inversion du sens de circulation de la route de Rognac et de la rue des Gentianes
-
- Peu d'amélioration pour les cyclistes, les cyclistes ne sont pas sécurisés
 - Pas de mini giratoire au sud

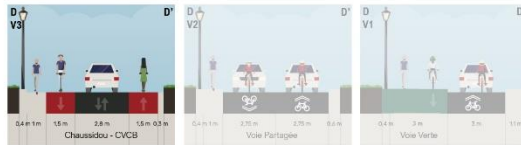
Synthèse

- Refus de cette variante d'aménagement

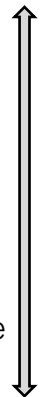
VARIANTE 3

Requalification de l'avenue Général de Gaulle Velaux

Variante 3



- Chaussée
- Trottoir
- Piste cyclable ou Voie Verte
- Plateau traversant
- Espace vert



Zone 1



Zone 3

Zone 2



Table 1 :

- Mini giratoire en entrée de ville - côté Sud
- Pas de système visant à limiter les vitesses
- Pas de trottoirs entre le lotissement le Garsal et la Route de Rognac
- Pas assez sécurisé pour les piétons et les cyclistes

Synthèse

- Variante peu intéressante pour les piétons et les cyclistes

Table 2 :

- Mini giratoire en entrée de ville - côté Sud
- Amélioration des conditions piétonnes au droit du chemin d'Aix
- Pas de trottoirs entre le lotissement le Garsal et la Route de Rognac
- Manque d'aménagement visant à réduire les vitesses des véhicules
- Pas assez sécurisé pour les piétons et les cyclistes
- Entrée/sortie véhicules au droit du carrefour Chemin d'Aix

Synthèse

- Variante à écarter, car "Aucun point positif"

Table 3 :

- Perplexité de l'aménagement sur la portion "piéton + vélo" vers le chemin de Marseille (côté Est) → Crainte quant à la sécurité des piétons due à la rupture de continuité du trottoir,
- Crainte également quant à la cohabitation, sur un même espace, entre vélos/trottinettes/autres modes actifs et la voie utilisée par les voitures circulant dans les 2 sens.
- Nécessité de réaliser des parties latérales contrastées, en termes de couleur, par rapport à la partie centrale (ce qui est le cas sur les profils en travers).

Synthèse

- Peu favorable à cette solution

Table 4 :

- Mini giratoire à l'entrée sud.
- L'aménagement d'un chaucidou/CVCB ne convient pas pour les cyclistes, car il n'assurerait pas leur sécurité,
- Pas de trottoir, côté Ouest, entre le Lotissement le Garsal et la Route de Rognac (les piétons cheminent sur la surlargeur) → Très fort impact négatif,
- Pas de plateaux traversants.

Synthèse

- Variante d'aménagement peu intéressante

Synthèse de la concertation

Très bon atelier de concertation avec une implication forte et constructive de la part des participants.

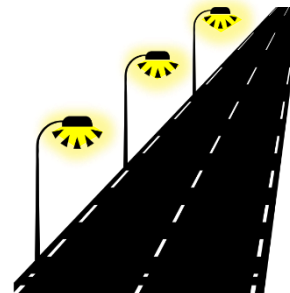
Pas de consensus général, mais des éléments qui font la quasi-unanimité :

- Mini giratoire en entrée de ville sud,
- Maîtrise impérative des vitesses,
- Nécessité de réaliser des aménagements piétons continus,
- Nécessité de réaliser de "vrais" aménagements en faveur des cyclistes.



Point sur l'éclairage

Mr le maire a précisé qu'un travail était réalisé depuis plusieurs années sur l'éclairage afin de remplacer l'éclairage existant par un système LED plus performant et moins énergivore. Il a également indiqué la volonté de l'équipe municipale de tendre vers un éclairage "intelligent" qui s'active uniquement en cas de besoin.



Prochaines étapes

- Choix de la variante : Décembre 2023
- Plan d'actions et programmation : Janvier 2024
- Atelier de concertation : Février 2024

